

## **Annexe 1**

au règlement relatif à la certification du système d'assurance qualité CSFF

## 1.1 Conseil aux entreprises par la CSFF lors de l'introduction et la mise en œuvre du CPU.

Fiche des tarifs valable dès le 01.01.2017 (prix hors TVA)

Description	Activité	Frais / unité de facturation	Coût pour les membres	Coût pour les non-membres			
Conseil spécialisé pour les entreprises fourni par la CSFF	Bilan sur la situation actuelle de l'entreprise par rapport à la mise en œuvre des exigences d'un CPU et recommandations sur la procédure à suivre.	Env. 2 heures	gratuit	Fr. 500.00			
Entreprise de qualité CSFF	Un comité d'experts vérifie l'intégralité et l'exactitude des documents remis à la CSFF.		Fr. 800.00	Fr. 1200.00			
Soutien spécifique lors de l'introduction et la mise en œuvre d'un CPU.							
Premier conseil concernant l'introduction d'un CPU basé sur le manuel CSFF 53.01	Prise de contact et première visite de l'entreprise, suivie par une séance de conseil, temps de trajet exclu	Forfait demi- journée	Fr. 500.00	Fr. 750.00			
Premier conseil concernant l'introduction d'un CPU basé sur le manuel CSFF 53.01	Prise de contact et première visite de l'entreprise, suivie par une séance de conseil, temps de trajet exclu	Forfait jour	Fr. 900.00	Fr. 1350.00			
Conseils ultérieurs spécifiques au client	Traitement et établissement de documentations ou de dossiers pour le CPU en entreprise	Par heure	Fr. 120.00	Fr. 160.00			
Conseils généraux	Contrôle des documents remis	Par heure	Fr. 120.00	Fr. 160.00			
	Temps de trajet	Par heure	Fr. 100.00	Fr. 100.00			
	Frais de trajet	Par km	Fr. 0.80	Fr. 0.80			
	Autres frais	Facturés en régie					

## **1.2 Grille tarifaire pour la certification** (Prix hors TVA)

	Première inspection de l'entreprise (première demande) incl. licence pour l'année de dépôt de la demande et l'année suivante	Frais de licence et d'utilisation de la marque	Audit de maintien par site de production	Audits divers (p.ex. entretiens d'information)		
Entreprises membres de la CSFF	Par site de production	Par site de production et année civile	Inclus dans les frais de licence et d'utilisation de la marque			
Entreprise A jusqu'à 10 employés	Fr. 2480.00	Fr. 980.00	Tous les 2 ans	Fact. en régie		
Entreprise B 11 à 30 employés	Fr. 2850.00	Fr. 1250.00	Tous les 2 ans	Fact. en régie		
Entreprise C à partir de 30 employés	Fr. 3550.00	Fr. 1480.00	Tous les 2 ans	Fact. en régie		
Entreprises non- membres de la CSFF	ayant leur site de production en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein					
Entreprise A jusqu'à 10 employés	Fr. 2980.00	Fr. 1180.00	Tous les 2 ans	Fact. en régie		
Entreprise B 11 à 30 employés	Fr. 3420.00	Fr. 1500.00	Tous les 2 ans	Fact. en régie		
Entreprise C à partir de 30 employés	Fr. 4260.00	Fr. 1780.00	Tous les 2 ans	Fact. en régie		